



UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI RECTORAT

SGUEH/22278

Port-au-Prince, le 21 JAN. 2022

Note d'information a l'intention de la communauté de l'EDSEG

Le Rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti a pris connaissance avec tristesse d'une note émise le 15 janvier 2022 au nom d'une structure dénommée « Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit et des Sciences Economiques des Gonaïves » qui ne fait pas la différence entre une entité académique et un comptoir d'affaires.

Cette note qui, pour comble, utilise le logo de l'Université d'Etat d'Haïti porte à la « connaissance des gens inscrits et finalement retenus ... qu'ils ont jusqu'au 15 février de l'année en cours pour payer les frais qui s'élèvent à 4000 gourdes ». La note poursuit : « Après cette date, ils auront de préférence à payer 5000 gourdes, dans la mesure ou rien n'aurait été fait pour conserver leurs places préalablement ». La note menace par la suite : « S'ils atteignent la date du 1^{er} mars sans avoir encore rien fait, ils perdront purement et simplement leurs places pour être remplacés par, chacun en ce qui le concerne, le postulant malheureux le plus proche dans la liste d'attente ».

De telles pratiques de tarifs qui changent en fonction de la date de paiement, très usitées pour des spectacles ou des soirées dansantes, ne cadrent nullement avec une entité académique, encore moins à l'Université d'Etat d'Haïti. Elles sont d'autant plus préoccupantes que les frais réclamés ne seront pas versés au compte bancaire régulier de l'Ecole et que les documents académiques délivrés aux étudiants n'auront aucune valeur.

Il demeure entendu que l'utilisation du nom de l'UEH pour coiffer cette note ne peut être que frauduleuse. Elle traduit avec encore plus d'acuité la poursuite de la descente aux enfers vertigineuse que connaît l'Ecole de Droit et des Sciences Economiques des Gonaïves, autrefois si prestigieuse. Elle confirme en tout cas les doutes exprimés par le Rectorat sur la véritable nature de cette entité et les transformations douloureuses qu'elle a connues durant ces dernières années. Le Rectorat met en garde les postulants ciblés par la note, leurs parents et toutes les personnes concernées et leur demande d'être vigilants en la circonstance.

Le Rectorat peine à croire qu'une telle note émane de professeurs d'université et d'éducateurs. Il préfère les inviter à se ressaisir et à penser aux torts que leurs actions causent aux jeunes en quête de savoir, aux diverses professions du droit, au système judiciaire, au prestige du label académique haïtien et à la société dans son ensemble.

